



Conseil d'Administration du CCAS Séance du 27 octobre 2022 - 14h30

Salle du Conseil - Mairie annexe de la Jarrie - 85340 LES SABLES D'OLONNE

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 13 septembre 2022

00 - INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Avis rendus par la Commission permanente (aides à la restauration scolaire et secours exceptionnels)

CCAS

01-TABLEAU DES EFFECTIFS

02-DÉCISION MODIFICATIVE N°1

LES VALLÉES

03-ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

04-AVENANT AU MARCHÉ ALIMENTAIRE 2022 POUR LE LOT N°3

05-RECRUTEMENT D'AGENTS EN INTÉRIM

LES CORDELIERS

06-MODIFICATION AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021

07-ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

08-RECRUTEMENT D'AGENTS EN INTÉRIM

LES GENETS D'OR

09-AVENANT AU MARCHÉ ALIMENTAIRE 2022 POUR LE LOT N°3

10-TABLEAU DES EFFECTIFS

LES FLEURS SALINES

11-TABLEAU DES EFFECTIFS

12-AVENANT AU MARCHÉ ALIMENTAIRE 2022 POUR LE LOT N°3

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités CCAS
- Actualités des établissements



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : CCAS – TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2022_10_27_N°01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame La Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

Considérant la dernière délibération modifiant le tableau des emplois en date du 13 septembre 2022,

Considérant le départ en retraite de l'agent d'accueil du CCAS sur un poste de rédacteur le 31 août 2022 et le recrutement d'un adjoint administratif principal de 2ème classe sur ce même poste au 20 septembre 2022,

Il convient donc d'ajuster le tableau des emplois de la façon suivante, à compter du 20 septembre 2022.

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché principal	A	0,7	1	1
	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2	1
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	
	Adjoint Administratif	C	1	1	
	TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE			6,7	7
Sociale	Assistant socio éducatif	A	4	4	1
	Agent Social Principal de 1ère classe	C	1	1	
	Agent Social Principal de 2ème classe	C	2	2	1
	TOTAL FILIÈRE SOCIALE		7	7	2
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	0	1
	TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		1	0	1
TOTAL EMPLOIS			14,7	14	5

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter le tableau des effectifs comme susvisé ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget principal du CCAS à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : CCAS - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n° : D_2022_10_27_N°02

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme POTTIER Caroline, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;
Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Pour permettre la réalisation de certaines opérations budgétaires sur l'exercice 2022, il convient de procéder à des ouvertures ou transferts de crédits. Cette décision modificative récapitulée dans le tableau ci-dessous concerne :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1) Une inscription budgétaire de 27 900 € au chapitre 011 « Charges à caractère général » au vu de l'exécution :

- de 1 000 € à l'article 6068 « autres matières et fournitures »
- de 4 500,00 € à l'article 611 « contrats de prestations de services »
- de 13 000 € à l'article 6135 « location mobilière »
- de 5 700 € à l'article 6184 « versements à des organismes de formation »
- de 1 600 € à l'article 6237 « publications »
- de 1 000 € à l'article 6281 « concours divers »
- de 1 100 € à l'article 637 « autres impôts »

2) Une inscription budgétaire de 110 000,00 € au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »

3) Une minoration budgétaire de 45 913,53 € au chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

4) une minoration budgétaire de 91 986,47 € au chapitre 022 « dépenses imprévues »

FONCTIONNEMENT					
RECETTES			DÉPENSES		
Imputation	Objet	Montant	Imputation	Objet	Montant
			6068 Chapitre 011	Autres matières et fournitures	1 000,00
			611 chapitre 011	Contrats de prestation de service (contact)	4 500,00
			6135 Chapitre 011	Location mobilière	13 000,00
			6184 Chapitre 011	Versement à des organismes de formation	5 700,00
			6237 chapitre 011	Publications	1 600,00 €
			6281 chapitre 011	Concours divers	1 000,00 €
			637 Chapitre 011	Autres impôts	1 100,00 €
			Total Chapitre 011	Charges à caractère général	27 900,00 €
			64111 Chapitre 012	Rémunération principale	55 000,00
			6453 Chapitre 012	Cotisations aux caisses de retraite	55 000,00

			Total Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	110 000,00 €
			6573 Chapitre 65	Subventions au fonctionnement des organismes publics	- 45 913,53 €
			Chapitre 022	Dépenses imprévues	- 91 986,47 €
			TOTAL DÉPENSES		0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications présentées ci-dessus et de modifier le Budget principal du CCAS 2022 en conséquence.



Florence PINEAU


Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE

EXTRAIT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : EHPAD LES VALLÉES – PROPOSITION ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET TARIFAIRES 2023

Délibération n° : D_2022_10_27_N°03

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Vu le Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles.

Vu le Décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

L'EHPAD Résidence Les Vallées, établissement médico-social, géré par le CCAS selon l'article L.3121-1 du code de l'action sociale et des familles, doit transmettre au Conseil Départemental, avant le 31 octobre de l'année, les orientations budgétaires et tarifaires concernant la section Hébergement et Dépendance de l'année suivante, ainsi que l'activité prévisionnelle.

Activité prévisionnelle 2023 :

Proposition du maintien de l'Activité à 97 %

	Logement T1 (5 logements)	Logement T1 bis et UPAD (75 logements) dont 14 UPAD	Logement T1 bis couple (4 logts couples avant les travaux)	TOTAL
Nombre de journées réalisées en 2018	1793	26039	730	28562 97.82%
Nombre de journées réalisées en 2019	1799	26935	1	28735 98.41%
Nombre de journées réalisées en 2020	1454	26672	0	28126 96.32%
Nombre de journées réalisées en 2021	1784	26355	0	28139 96.36%
Nombre de journées prévisionnelles 2022	1770	26554	0	28324 97%
Activité prévisionnelle pour 2023	Logement T1 (5 logements) 96.5% 1770	Logement T1 bis + UPAD 96.5% 26 554	Néant	28324 (97%)
Nbr de journées 100% (80 logements)	Logement T1 (5 logements) 1825	Logement T1 bis (61 logements) + UPAD (14 logements) 27 375	Plus de logements couples depuis mi 2018	29 200 100 %

L'Activité qui a été retenue en 2022 est de 28 324 jours, correspondant à 97%.

Il est proposé de maintenir l'activité à 97% en 2023 au regard de l'activité réalisée ces 3 dernières années.

Orientations budgétaires et tarifaires 2023 :**SECTION HÉBERGEMENT : CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION**

	SECTION HEBERGEMENT BUDGET ALLOUE 2022	SECTION HEBERGEMENT BUDGET PROPOSE 2023	EVOLUTION
CHARGES			
60 Achats	315550.00	379650.00	Augmentation des charges énergie élec, gaz 30% produits entretien 10% et fournitures alimentation 30%, soit au total +20.31%
61 Services ext	500.00	500.00	Maintien
62 Autres serv ext	28906.00	31006.00	Augmentation +7.26%
Groupe I Exploitation	344 956.00 €	411 156.00 €	Augmentation de 66 200 € de + 19.19%
62 Autres serv ext	700.00	700.00	Indemnité au comptable
64 Charges de personnel	796 950.00	838 067.50	Evolution des charges +5%
Groupe II Personnel	797 650.00 €	838 767.50 €	Augmentation +40417€ avec évolution des charges et carrière (+ 5%)
61 Services extérieurs	142 581.70	153 900.00	augmentation (+7%) Entretien maintenance et assurance
62 Autres services ext	600.00	600.00	
63 Impôts taxes vrst ssi	4000.00	3000.00	
66 Charges financières	115000.00	112500.00	Emprunts intérêts qui baissent
68 Dotations aux Amort	373500.00	371500.00	Amortissements en baisse
Groupe III Structure	635 681.70 €	641 500.00 €	Augmentation +0.9%
TOTAL CHARGES	1 778 287.70 €	1 891 423.50 €	+6.36 % (+113 136€)
PRODUITS			
73 Dot et produits tarif°			
Groupe I Produits Tarification	1 599 672.70 €	1 786 382.50 €	Augmentation de + 186 709€ (+11%)
64 Rembst rémunérat°	11500.00	11500.00	Maintien rembrst
70 Produits	7000.00	7000.00	
74 Subvention	65000.00	51426.00	Diminution suite départ personnel et arrêt prime 13 mois pr nouveau
75 Autres produits	1000.00	1000.00	Maintien
Groupe II Autres Prods exploitat°	84 500.00 €	70 926.00 €	Diminution de 18%
77 Prods exceptionnels	34115.00	34115.00	Subventions amorties
78 Reprises prov	60000.00	0.00	Plus de Reprise sur provisions
Groupe III Produits Financiers	94 115.00 €	34 115.00 €	- 60000 € car plus de reprise sur provision
TOTAL PRODUITS	1 778 287.70 €	1 891 423.50 €	+6.36 % (+113 136€)

SECTION DÉPENDANCE : CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

	SECTION DEPENDANCE BUDGET ALLOUE 2022	SECTION DEPENDANCE BUDGET PROPOSE 2023	EVOLUTION
CHARGES			
60 Achats	43500.00	46850.00	+3350€ pour incontinence et produits entretien
62 Autres serv ext	8000.00	6900.00	Prestation blanchissage extérieur
Groupe I Exploitation	51 500.00 €	53 750.00 €	+2250 € : + 4.4%
Groupe II Personnel	391 130.79 €	405 551.50 €	+4%
Groupe III Structure	23 000.00 €	23 000.00 €	Assurance personnel
TOTAL CHARGES	465 630.79 €	482 301.50 €	+3.6 % (+16 670 €)
PRODUITS			
Groupe I Tarification	439 513.79 €	461 913.50 €	+ 22 399 € + 5%
64 Rembst rémunérat°	3500.00	3500.00	
74 Subvention	21917.00	16188.00	
75 Autres produits	700.00	700.00	
Groupe II Exploitation	26 117.00 €	20 388.00 €	
Groupe III Financier	0.00 €	0.00 €	
TOTAL PRODUITS	465 630.79 €	482 301.50 €	+3.6 % (+16 670 €)

SECTION SOINS : CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION

	SECTION SOINS BUDGET ALLOUE 2022	SECTION SOINS BUDGET PROPOSE 2023	EVOLUTION
CHARGES			
60 Achats	55169.71	55169.71	
61 Services ext	2250.00	2250.00	
Groupe I Exploitation	57 419.71 €	57 419.71 €	
Groupe II Personnel	1 132 384.50 €	1 139 595.50 €	0,6 %
61 Services extérieurs	58448.00	58448.00	
68 Dotations aux amort	834.00	835.00	
Groupe III Structure	59 282.00 €	59 283.00 €	
TOTAL CHARGES	1 249 086.21 €	1 256 298.21 €	
PRODUITS			
Groupe I Tarification	1 230 786.21 €	1 231 561.21 €	
Groupe II Exploitation	18 300.00 €	24 737.00 €	
Groupe III Financier	0.00 €	0.00 €	
TOTAL PRODUITS	1 249 086.21 €	1 256 298.21 €	

Selon la décision tarifaire de l'ARS et son article 2, la dotation 2023 serait de 1 231 561.21 €, ce que nous avons prévu.

PROPOSITION DE BUDGET 2023 : RÉCAPITULATIF PAR GROUPE

	ALLOUES 2022	PROPOSES 2023	Evolution
CHARGES			
Groupe I Exploitation	453 875.71 €	522 325.71 €	+15,1%
Groupe II Personnel	2 321 165.29 €	2 383 914.50 €	+2.7%
Groupe III Structure	717 963.70 €	723 783.00 €	+0.8%
Total Charges	3 493 004.70 €	3 630 023.21 €	+3,92 %
PRODUITS			
Groupe I Tarification	3 269 972,70 €	3 479 857.21 €	+6,4%
Groupe II Exploitation	128 917,00 €	116 051.00 €	-10%
Groupe III Financier	94 115,00 €	34 115.00 €	-64%
Total Produits	3 493 004.70€	3 630 023.21 €	+3,92 %

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Groupe 1	522 325.71 €	Groupe 1	3 479 857.21 €
Groupe 2	2 383 914.50 €	Groupe 2	116 051.00 €
Groupe 3	723 783.00 €	Groupe 3	34 115.00 €
TOTAL	3 630 023.21 €	TOTAL	3 630 023.21 €

PROPOSITION TARIFS 2023

	Tarif Hébergement 2023	Tarifs Dépendance (GIR 1à4 base 2022)	Tarifs Soins
T 1 (5 logts)	56.10	GIR 1-2 : 21.02	
T1 bis (61 logts)+ T1 UPAD (14 chambres)	63.53	GIR 3-4 : 13.34	
		GIR 5-6 : 6.47	
Tarif journalier moyen	63.10		

Prix de journée au 1^{er} janvier pour un résident en T 1 bis : 63.53 + 6.47 = 70.00 euros (+7.19€/j + 11%)
 Pour rappel prix de journée 2022 T1 bis : 57.15 + 5.66 = 62.81 €

Le Conseil de la Vie Sociale a été sollicité pour avis le 17 octobre 2022.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 085-200082154-20221027-D_2022_10_27_03-DE

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville des Sables d'Olonne, après en avoir délibéré, déclare, à 12 voix pour et 2 abstentions (14 votants), de retenir les propositions et tarifs 2023 tels que présentés ci-dessus.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : EHPAD LES VALLÉES – AVENANT AU MARCHÉ ALIMENTAIRE 2022 POUR LE LOT N°3

Délibération n° : D_2022_10_27_N°04

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Dans le cadre des achats alimentaires, l'établissement est adhérent à VALAE depuis plusieurs années (anciennement PRO CLUB).

Cette centrale d'achat agit en conformité avec le code des marchés publics et propose aux établissements une offre globale et des services spécifiques, dont l'assistance à maître d'ouvrage

Suite à l'augmentation des prix de l'ensemble des familles de produits alimentaires, plusieurs fournisseurs ont sollicité VALAE, faisant jouer la théorie de l'imprévision afin de réviser les tarifs du lot n°3 Produits surgelés

Conformément à l'article 7.2 du CCAP et à la Directive d'état du 15 septembre dernier, il a été procédé à une consultation de l'ensemble des fournisseurs titulaires répondant à ce lot,

Il s'avère que l'établissement est concerné par l'attribution du lot n°3 Produits Surgelés avec les fournisseurs suivants :

- DS Restauration
- Krill
- Passion Froid

La variation par produit ainsi que les variations moyennes par fournisseurs sont les suivantes :

+8,40% pour DS Restauration

+6,91% pour Krill

+4,11% pour Passion froid

Étant donné qu'un nouveau marché est lancé pour 2023 (délibération des membres du conseil d'administration du 14/06/2022), les avenants actant les évolutions de tarifs s'appliqueront uniquement à compter du 1^{er} novembre pour le marché 2022.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la mise à jour tarifaire ;
- d'autoriser la signature des avenants.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – BUDGET ANNEXE EHPAD RÉSIDENCE LES VALLÉES - RECRUTEMENT D'AGENTS EN INTÉRIM EN REMPLACEMENT DU PERSONNEL INDISPONIBLE

Délibération n° : D_2022_10_27_N°05

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

L'EHPAD Résidence les Vallées assure l'accompagnement de 80 résidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette mission nécessite un effectif minimum journalier pour tous les services, qu'ils soient hôteliers, de soins ou encore de restauration. Aussi, les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu de l'obligation d'assurer le remplacement de façon quasi immédiate dans la journée ou le lendemain et en cas d'absence de candidats mobilisables en interne, le recours aux agences intérim spécialisées dans le domaine médical peut être une nécessité absolue et exceptionnelle afin d'assurer la continuité de service.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant la nécessité d'assurer la prise en charge des résidents 24h/24 et 7 jours/7 sans interruption du service ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser à recruter en intérim des agents contractuels afin d'assurer le remplacement indispensable et immédiat d'agents titulaires absents
- d'autoriser à signer les conventions de prestations de service avec ces agences intérim spécialisées
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : EHPAD LES CORDELIERS – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 - MODIFICATION

Délibération n° : D_2022_10_27_N°06

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Suite au vote de l'ERRD 2021 le 6 avril dernier et à l'affectation des résultats par section alors que l'établissement a conclu un CPOM, Madame la Vice-Présidente informe qu'il y a lieu de reprendre la délibération d'affectation des résultats de façon globale.

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter le résultat administratif constaté pour l'exercice 2021, soit un excédent de 454 698,25 €, comme suit :

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)		N° de compte	Compte	EHPAD 850025602	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7		12	Excédent	384 174,22 €	384 174,22 €
			Déficit (sans signe "-")		0,00 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs (1)					
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs		110	Report à nouveau (solde créditeur)	70 524,03 €	70 524,03 €
		119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)				454 698,25 €	454 698,25 €
Affectation du résultat administratif					
Affectations en report à nouveau		110	Report à nouveau (solde créditeur)	90 593,83 €	90 593,83 €
		119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
Affectation en réserves		10682	Réserves affectées à l'investissement	61 000,00 €	61 000,00 €
		10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
		10686 (2)	Réserves de compensation des déficits	218 780,68 €	218 780,68 €
		10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	84 323,74 €	84 323,74 €
			Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)				454 698,25 €	454 698,25 €

Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2021 (incluant l'affectation des résultats 2020)	Mouvements au titre de l'exercice 2021 (affectés en 2022)	Solde du compte au 31 décembre 2022 (incluant l'affectation des résultats 2021)
10682	Réserves affectées à l'investissement	130 600,00 €	61 000,00 €	191 600,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	2 019,68 €		2 019,68 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	225 188,70 €	218 780,68 €	443 969,38 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	0,00 €	84 323,74 €	84 323,74 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	70 524,03 €	90 593,83 €	161 117,86 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €		0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats tels que présentés ci-dessus, à savoir :

- au c/110 report à nouveau 90 593,83 €
- au c/140682 réserves affectées à l'investissement : 61 000,00 €
- au c/10686 réserves de compensation des déficits : 218 780,68 €
- au c/10687 affectation en réserve de compensation des charges d'amortissement : 84 323,74 €



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS – ORIENTATION BUDGÉTAIRE ET TARIFAIRE 2023

Délibération n° : D_2022_10_27_N°07

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Vu la Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu le Décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles.

Vu le Décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles;

L'EHPAD Les Cordeliers, établissement médico-social, géré par le CCAS selon l'article L.3121-1 du code de l'action sociale et des familles, doit transmettre au Conseil Départemental, avant le 31 octobre de l'année, les orientations budgétaires et tarifaires concernant la section Hébergement et Dépendance de l'année suivante, ainsi que l'activité prévisionnelle.

Activité prévisionnelle 2023 :

Proposition de l'activité à 98 %

	Logement T1 (20 logements)	Logement T1 bis (56 logements)	Logement T1 bis couple (4 logements)	TOTAL (84 logements)
Nombre de journées réalisées en 2016	7 175	20 082	2 869	30 126 97,99 %
Nombre de journées réalisées en 2017	7 201	20 156	2 880	30 237 98,62 %
Nombre de journées réalisées en 2018	7 244	20 219	3 270	30 733 100,24%
Nombre de journées réalisées en 2019	7 635	19 887	2 904	30 426 98,86%
Nombre de journées réalisées en 2020	7 100	20 292	2 604	29 996 (98,10%)
Nombre de journées réalisées en 2021	6 956	20 271	2 586	29 813 (97,24%)
Activité prévisionnelle pour 2022	7 154	20 031	2 861	30 046 (98,00%)
Activité prévisionnelle pour 2023	7 100	20 400	2 600	30 100 (98,17%)
Nbr de journées 100% (84 logements) 2022	Logement T1 (20 logements) 7 300	Logement T1 bis (56 logements) 20 440	Logements couples (4) 1 460	30 744 100 %

L'activité retenue en 2022 est de 30 046 jours, correspondant à 98,00 %.

Il est proposé d'augmenter légèrement l'activité en nombre de jours sur 2023 au regard de l'activité des années précédentes.

Orientations budgétaires et tarifaires 2023 :

SECTION HÉBERGEMENT : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	BUDGET ALLOUÉ 2022	BUDGET PROPOSÉ 2023	ÉVOLUTION
60 Achats	313 204,00	398 674,37	Augmentation des charges +30 % énergie +20 % alimentation +5 %
62 Autres serv ext	22 190,00	20 293,07	Économies frais télécoms (fibre) et affranchissement
Groupe I EXPLOITATION	335 394,00	418 967,44	Augmentation de 85 573,44 € soit + 24,92 %
62 Autres serv ext	700,00	539,07	maintien
63 Participation employeurs formation	700,00	2 364,58	Réajustement imputations
64 Charges de personnel	1 000 217,26	1 057 323,99	5 %
Groupe II - PERSONNEL	1 001 617,26	1 060 227,64	Evolution des charges - Augmentation +58 610,38 € avec évolution des charges et carrière (+ 5,85%)
61 Services extérieurs	429 802,00	445 697,16	+10 % sur certains comptes
63 Impôts taxes	15 000,00	9 589,68	2 exercices en 2021
65 Autres charges de gestion courante	1 185,00	1 205,00	SACEM - SPRE - Fleurs décès - Maintien
66 Charges financières	46 300,00	44 883,38	
67 Titres annul./ex.ant.	2 000,00		
68 Dotations aux amort et aux provisions	111 800,00	58 692,43	Amortissements - Pas de dotation prévue
Groupe III - STRUCTURE	606 087,00	562 067,65	Diminution de 84 019,35 € sans y inclure le nouveau PPI
TOTAL CHARGES	1 943 098,26	2 041 262,72	+ 98 164,46 €, soit 5,05 %

SECTION HÉBERGEMENT : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

PRODUITS	BUDGET ALLOUÉ 2022	BUDGET PROPOSÉ 2023	ÉVOLUTION
Groupe I Produits Tarification	1 880 728,26	1 969 817,72	+ 89 089,46, soit + 4,74 %
64 Rembst rémunérat°	30 000,00	40 000,00	Remboursement maladies/maternité
70 Produits	1 000,00	1 500,00	Reprise des repas invités
74 Subvention	23 340,00	23 340,00	
75 Autres produits	5,00	5,00	Régularisation prélèvement à la source

Groupe II Autres Prods Exploitat°	54 345,00	64 845,00	augmentation de 10 500 €, soit 19,32 %
77 Prods exceptionnels et amortissement des subventions	8 025,00	6 600,00	Amortissement des subventions (1 subvention totalement amortie)
78 Reprises prov			
Groupe III Produits Financiers	8 025,00	6 600,00	- 1 425 € soit - 17,76 %
TOTAL PRODUITS	1 943 098,26	2 041 262,72	+ 98 164,46 € soit 5,05 %

SECTION DÉPENDANCE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	BUDGET ALLOUE 2022	BUDGET PROPOSE 2023	EVOLUTION
60 Achats	32 200,00	35 887,28	L'énergie et l'alimentation sont supportées par la section hébergement - Hausse des prix des protections
62 Autres serv ext	3 000,00	3 522,17	
Groupe I Exploitation	35 200,00	39 409,45	+4 209,45 € soit 11,96 %
Groupe II Personnel	492 775,98	517 086,33	24 310,35 soit + 4,93 %
Groupe III Structure	35 100,00	38 092,07	
TOTAL CHARGES	563 075,98	594 687,84	+ 31 611,86 € soit +5,61 %
PRODUITS	BUDGET ALLOUE 2022	BUDGET PROPOSE 2023	EVOLUTION
Groupe I Tarification	534 555,98	553 846,85	+ 19 290,87 € soit 3,61 %
64 Rembst rémunérat°	15 000	27 320,99	
74 Subvention	13 520	13 520,00	
Groupe II Exploitation	28 520	38 192,07	Remboursement charges de personnel, moins de remboursement = moins de charges + 12 320,99
Groupe III Financier	0,00	0,00	
TOTAL PRODUITS	563 075,98	594 687,84	+ 31 611,86, soit +5,61 %

SECTION SOINS : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES	BUDGET ALLOUE 2022	BUDGET PROPOSE 2023	ÉVOLUTION
60 Achats	41 700,00	45 760,00	
61 Services ext	1 500,00	3 365,54	DASRI + 2000 en réel 2021 (cluster)
62 Autres serv ext	300,00	300,00	
Groupe I Exploitation	43 500,00	49 425,54	+ 5 925,54 €, soit +13,62 %
Groupe II Personnel	1 092 892,17	1 113 126,22	+ 20 234,05 €, soit 1,85 %
61 Services extérieurs	104 750,00	114 522,93	
68 Dotations aux amort	4 810,00	3 000,00	Certains biens sont totalement amortis
Groupe III Structure	109 560,00	117 522,93	+ 7 962,93 €, soit + 7,27 %
TOTAL CHARGES	1 245 952,17	1 280 074,69	+ 34 122,52 € soit 2,74 %

PRODUITS	BUDGET ALLOUE 2022	BUDGET PROPOSE 2023	ÉVOLUTION
Groupe I Tarification	1 195 986,17	1 217 844,53	+ 21 858,36 - 1,83 %
Groupe II Exploitation	48 466,00	59 883,17	+ 11 417,17
Groupe III Financier	1 500,00	1 500	
TOTAL PRODUITS	1 245 952,17	1 280 074,69	+ 34 122,52 € soit 2,74 %

PROPOSITION DE BUDGET 2023 : RÉCAPITULATIF PAR GROUPE

CHARGES	ALLOUES 2022	PROPOSES 2023	Evolution
Groupe I Exploitation	414 094,00	507 802,42	93 708,42 soit + 22,63 %
Groupe II Personnel	2 587 285,41	2 690 440,18	103 154,77, soit + 3,99 %
Groupe III Structure	750 747,00	717 782,64	-32 964,36, soit - 4,39 % - Pas de provision prévue en 2023
Total Charges	3 752 126,41	3 916 025,25	163 898,84, soit + 4,37 %

PRODUITS	ALLOUES 2022	PROPOSES 2023	Evolution
Groupe I Tarification	3 611 270,41	3 741 509,11	130 238,70 + 3,61 %
Groupe II Exploitation	131 331,00	165 569,15	+ 34 238,15, soit + 26,07 %
Groupe III Financier	9 525,00	8 946,99	-578,01, soit - 6,07%
Total Produits	3 752 126,41	3 916 025,25	163 898,84 soit + 4,37 %

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
Groupe 1	507 802,42	Groupe 1	3 741 509,11
Groupe 2	2 690 440,18	Groupe 2	165 569,15
Groupe 3	717 782,64	Groupe 3	8 946,99
TOTAL	3 916 025,25	TOTAL	3 916 025,25

PROPOSITION TARIFS 2023

Tarif Hébergement		Tarifs Dépendance		tarif soin
T 1 (20 logts)	58,15	GIR 1-2 :	21,85	
T1 bis (56 logts)	66,07	GIR 3-4 :	13,85	
T1 bis couple (4 logts)	45,78	GIR 5-6 :	5,90	
Tarif journalier moyen	61,90			

Prix de journée au 1^{er} janvier pour un résident en T1 bis : $66,07 + 5,90 = 71,97 \text{ €}$ (+2,48 € par jour, soit + 3,57 %)
 Pour rappel prix de journée 2022 T1 bis : $63,79 + 5,70 = 69,49 \text{ €}$

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, les orientations budgétaires et tarifaires 2023 de l'EHPAD Les Cordeliers telles que présentées ci-dessus.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
 CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – BUDGET ANNEXE EHPAD RÉSIDENCE LES CORDELIERS - RECRUTEMENT D'AGENTS EN INTÉRIM EN REMPLACEMENT DU PERSONNEL INDISPONIBLE

Délibération n° : D_2022_10_27_N°08

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

L'EHPAD Résidence les Cordeliers assure l'accompagnement de 84 résidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Cette mission nécessite un effectif minimum journalier pour tous les services, qu'ils soient hôteliers, de soins ou encore de restauration. Aussi, les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu de l'obligation d'assurer le remplacement de façon quasi immédiate dans la journée ou le lendemain et en cas d'absence de candidats mobilisables en interne, le recours aux agences intérim spécialisées dans le domaine médical peut être une nécessité absolue et exceptionnelle afin d'assurer la continuité de service.

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-1 à R.123-26 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant la nécessité d'assurer la prise en charge des résidents 24h/24 et 7 jours/7 sans interruption du service ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser à recruter en intérim des agents contractuels afin d'assurer le remplacement indispensable et immédiat d'agents titulaires absents
- d'autoriser à signer les conventions de prestations de service avec ces agences intérim spécialisées
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES GENÊTS D'OR – AVENANT AU MARCHÉ ALIMENTAIRE 2022 POUR LE LOT N°3

Délibération n° : D_2022_10_27_N°09

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Dans le cadre des achats alimentaires, l'établissement est adhérent à VALAE depuis plusieurs années (anciennement PRO CLUB).

Cette centrale d'achat agit en conformité avec le code des marchés publics et propose aux établissements une offre globale et des services spécifiques, dont l'assistance à maître d'ouvrage.

Suite à l'augmentation des prix de l'ensemble des familles de produits alimentaires, plusieurs fournisseurs ont sollicité VALAE, faisant jouer la théorie de l'imprévision afin de réviser les tarifs du lot n°3 Produits surgelés

Conformément à l'article 7.2 du CCAP et à la Directive d'état du 15 septembre dernier, il a été procédé à une consultation de l'ensemble des fournisseurs titulaires répondant à ce lot,

Il s'avère que l'établissement est concerné par l'attribution du lot n°3 Produits Surgelés avec les fournisseurs suivants :

- DS Restauration
- Krill
- Passion Froid

La variation par produit ainsi que les variations moyennes par fournisseurs sont les suivantes :

- +8,40% pour DS Restauration
- +6,91% pour Krill
- +4,11% pour Passion froid

Étant donné qu'un nouveau marché est lancé pour 2023 (délibération des membres du conseil d'administration du 14/06/2022), les avenants actant les évolutions de tarifs s'appliqueront uniquement à compter du 1^{er} novembre pour le marché 2022.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la mise à jour tarifaire ;
- d'autoriser la signature des avenants.

Florence PINEAU



Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : RESIDENCE AUTONOMIE LES GENÊTS D'OR – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2022_10_27_N°10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,



Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L 411-1 du code général de la fonction publique

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

En l'espèce, à ce jour, un agent technique principal est inscrit à l'effectif de la résidence autonomie « Les Genêts d'or » et mis à disposition à hauteur de 50 % à la résidence autonomie « Les Fleurs salines ».

Au regard du nombre de résidents occupant la résidence les « Genêts d'or » et des besoins de la résidence des « Fleurs Salines », il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter l'agent technique au tableau des effectifs de la résidence autonomie « Les Fleurs Salines » avec une convention de mise à disposition à hauteur de 20% en faveur de la résidence autonomie « les Genêts d'or » contre remboursement et ce, à compter du 1^{er} novembre 2022.

De plus, il est à noter la mobilité interne d'un agent administratif dans un autre service de la ville à compter du 1^{er} octobre 2022.

Il convient donc d'ajuster le tableau des emplois de la façon suivante :

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	1	
	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2	2	
Médico Sociale	Aide soignant de classe supérieure	B	1	1	
	TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		1	1	
Sociale	Agent social principal 1ère classe	C	3,7	3,7	1
	Agent Social Principal 2ème classe	C	3	3	
	Agent Social *	C	7	7	
	TOTAL FILIERE SOCIALE		13,7	13,7	1
Technique	Agent de maîtrise principal	C	1	0	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	1	1	
	TOTAL FILIERE TECHNIQUE		3	2	
TOTAL EMPLOIS CLASSES			19,7	18,7	1
TOTAL EMPLOIS			19,7	18,7	1

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des effectifs comme susvisé ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n° : D_2022_10_27_N°11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAÏLLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L 411-1 du code général de la fonction publique

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services,

En l'espèce, à ce jour, un adjoint technique principal de 1^{ère} classe est inscrit à l'effectif de la résidence autonomie « Les Genêts d'or » et mis à disposition à hauteur de 50 % à la résidence autonomie « Les Fleurs salines ».

Au regard du nombre de résidents occupant la résidence les « Genêts d'or » et des besoins de la résidence des « Fleurs Salines », il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter cet agent au tableau des effectifs de la résidence autonomie « les Fleurs Salines » avec une convention de mise à disposition à hauteur de 20% en faveur de la résidence autonomie « les Genêts d'or » contre remboursement et ce, à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le tableau des effectifs de la résidence autonomie les « Fleurs Salines » se présentera comme suit :

Filière	Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	1	
	Adjoint administratif	C	1	1	
	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		3	3	
Médico Sociale	Aide soignant de classe supérieure	B	1	1	
	TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE		1	1	
Sociale	Agent social principal 1 ^{ère} classe	C	4	4	
	Agent Social Principal 2ème classe	C	4	4	
	Agent Social *	C	8	7	
	TOTAL FILIERE SOCIALE		16	15	
Technique	Technicien	B	1	1	
	Adjoint technique principal 1 ^{ère}	C	1	1	

	classe				
	TOTAL FILIERE TECHNIQUE		2	2	
TOTAL EMPLOIS CLASSES			22	21	
TOTAL EMPLOIS			22	21	

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des effectifs comme susvisé ;

- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au budget de l'établissement à la nature et fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne



DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE DES SABLES D'OLONNE
EXTRAIT
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

OBJET : RÉSIDENCE AUTONOMIE LES FLEURS SALINES - AVENANT AU MARCHÉ ALIMENTAIRE 2022 POUR LE LOT N°3

Délibération n° : D_2022_10_27_N°12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Sables d'Olonne s'est réuni sous la présidence de Madame Florence PINEAU, Vice-Présidente.

Sur convocation étaient présents : Mme PINEAU Florence, M. BARRETEAU Jacques, Mme COMPARAT Annie, Mme ROUMANEIX Nadine, M. YOU Michel, M. BROSSARD Yves, Mme ERRAUD Odile, Mme HENNO Linda, Mme MERLE Colette, Mme RAMBAUD Marie-Odile, Mme TRICHET Anita

Absents excusés : M. MOREAU Yannick (pouvoir à Mme PINEAU), Mme LAINÉ Maryse (pouvoir à Mme COMPARAT), Mme POTTIER Caroline, M. RIVALLAND Bruno (pouvoir à M. BARRETEAU), Mme CANTIN Véronique, M. RICOUR Etienne

Assistaient : Mme NOUAILLE Pascale, Mme CHALUMEAU Laure, Mme RIBLE Michèle

Excusés : Mme COUSTEIX Emilie, Mme POIRIER Anne-Sophie,

Secrétariat de séance : Mme GABORIT Aline, Assistante de direction

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée :

Dans le cadre des achats alimentaires, l'établissement est adhérent à VALAE depuis plusieurs années (anciennement PRO CLUB).

Cette centrale d'achat agit en conformité avec le code des marchés publics et propose aux établissements une offre globale et des services spécifiques, dont l'assistance à maître d'ouvrage.

Suite à l'augmentation des prix de l'ensemble des familles de produits alimentaires, plusieurs fournisseurs ont sollicité VALAE, faisant jouer la théorie de l'imprévision afin de réviser les tarifs du lot n°3 Produits surgelés

Conformément à l'article 7.2 du CCAP et à la Directive d'état du 15 septembre dernier, il a été procédé à une consultation de l'ensemble des fournisseurs titulaires répondant à ce lot,

Il s'avère que l'établissement est concerné par l'attribution du lot n°3 Produits Surgelés avec les fournisseurs suivants :

- DS Restauration
- Krill
- Passion Froid

La variation par produit ainsi que les variations moyennes par fournisseurs sont les suivantes :

+8,40% pour DS Restauration

+6,91% pour Krill

+4,11% pour Passion froid

Étant donné qu'un nouveau marché est lancé pour 2023 (délibération des membres du conseil d'administration du 14/06/2022), les avenants actant les évolutions de tarifs s'appliqueront uniquement à compter du 1^{er} novembre pour le marché 2022.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la mise à jour tarifaire ;
- d'autoriser la signature des avenants.



Florence PINEAU

Vice-Présidente du Conseil d'Administration
CCAS de la Ville des Sables d'Olonne